



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 78-2017**
Séance du 25 avril 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 23 655,45 F destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logement sur le secteur des Cherpines

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 21 avril 2009 décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 250 000 F pour financer l'animation du groupe, les études destinées aux besoins communaux et le rapport de synthèse, notamment pour faire appel à des mandataires externes,

vu le décompte final s'élevant à 273 655.45 F,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux art. 30, al.1, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 4 non et 4 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 23 655.45 F destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté le 21 avril 2009, pour financer l'animation du groupe, les études destinées aux besoins communaux et le rapport de synthèse, notamment pour faire appel à des mandataires externes.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 avril 2009, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 331 « Amortissement des investissements du patrimoine administratif », soit la dernière fois en 2016.